MUSÉE DU PAYS BRIGNOLAIS

LE ROI RENÉ

Comte de Provence

(1434 - 1480)

Vu par les Brignolais
d'après leurs archives communales

AOÛT 1982

Chers amis de Brignoles et de Provence,
chers visiteurs de tous les pays,

Les archives communales de Brignoles sont conservées au Musée du Pays Brignolais. Cet ensemble de documents constitue évidement la source principale de l'histoire de notre ville; il intéresse aussi l'histoire de Provence en général. Mais, pour être exploitables, de tels documents doivent être inventoriés et classés; il faut aussi les conserver dans de trés bonnes conditions. C'est chose faite maintenant pour les plus anciens, 340 documents antérieurs à 1500. C'est pourquoi le conseil d'administration du Musée a pensé que l'exposition sur le roi René était une bonne occasion pour vous présenter un choix de ces documents.

Vous y trouverez des exemples concrets du genre de relations qui existaient, au XV^{em} siècle, entre une communauté du comté de Provence, Brignoles, et son souverain, le roi René ou ceux qui gouvernaient en son nom. Mais surtout, grâce à ces documents de l'époque, vous aurez une sorte de contact direct avec les Brignolais d'il ya 500 ans; les évènements qu'ils ont appris par ces documents, vous les apprendrez aussi par eux.

Mais ces documents, vieux de plus de cinq siècles, sont presque tous rédigés en latin et leur écriture n'est pas facile à lire. Cest la raison d'être de ce guide; vous y trouverez, pour chaque document, dans l'ordre chronologique dans lequel ils vous sont orésentés, une analyse courte et suffisante; mais la lecture vous en sera plus facile que si nous les avions placées à coté des documents eux-mêmes, dans les vitrines.

Nous vous souhaitons une bonne et agréable visite.

Aout 1982

Document n°1

Ce parchemin a été donné à Aix le 23 février de l'année 1435. René a 26 ans; il vient de succéder à son frère ainé Louis III mort en Italie le 12 novembre 1434; mais René est prisonier du duc de Bourgogne, à Dijon, et c'est sa mère, la reine Yolande d'Aragon, qui gouverne à sa place en Provence comme elle avait gouverné presque continuellement depuis que Louis III était parti, en 1420, pour essayer de reconquérir le royaume de Naples et de Sicile.

"YOLANS", le nom de la reine-mère est donc en tête de ce document qui est adressé aux officiers de la cour royale de la ville de Toulon. La reine leur ordonne de réprimander trés sévérement le conseil de la communauté de Toulon; en voici la raison: la récolte de raisin avait été mauvaise à Brignoles en 1434 et les habitants avaient acheté du vin à des marchands de la "Rivière de Gènes" (la côte entre Gènes et Vintimille). Ce vin venait d'être livré au port de Toulon; mais voilaçque le conseil communal de Toulon avait retenu ce vin et prétendait faire payer une taxe de transit parfaitement illégale!

Bien entendu, le conseil communal de Brignoles avait porté plainte par devant le conseil du roi, et, dans le document exposé, la reine Yolande lui donne entièrement raison et elle fait commander aux syndics de Toulon de libérer le vin dans les quinze jours; elle les menace d'une amende "formidable" de 100 marcs d'argent fin (environ 15 kilogs!) s'ils osaient ne pas obéir.

La lettre a été rédigée par le "magnifique" Jordanus Bricii, juge-mage de Provence (membre de la cour suprème de justice); son nom se trouve à l'avant-dernière ligne.

Document n°2 Ce parchemin est une "charte de privilège"; le roi, dont le nom, "RENATUS" se trouve en tête du texte, y confirme aux habitants de Brignoles tous les privilèges que ses prédécesseurs leur avaient concédés. Car Brignoles était ville royale, comme Toulon, Hyères, Saint-Maximin et d'autres, c'est à dire que le comte de Provence était leur seul seigneur; et, chaque nouveau souverain confirmait ainsi aux habitants de ses villes, leurs privilèges, franchises et libertés, auxquels ils tenaient tant. La présente charte a été donnée à Marseille le 19 fèvrier 1438. René, libéré un an auparavant, avait fait son entrée en Provence en décembre 1437; le 12 avril 1438 il devait s'embarquer à Marseille sur des navires loués à des génois et rejoindre Naples. Depuis deux ans sa femme, Ysabeau de Lorraine l'attendait avec deux de leurs enfants, Jean et Yolande qui étaient agés de Huit et six ans; elle y assurait la régence du royaume de Naples.

Le bas du parchemin est replié; dans les cinq lignes écrites à gauche se trouve la liste des membres du conseil éminent de Provence que le roi René a consultés au sujet de cette charte. La queue de parchemin est destinée à porter le sceau.

Document n°3 Ce parchemin a été donné à Capoue (prés de Naples) le 1er mai 1439. René a trente ans; pendant l'hiver il a repoussé l'armée d'Alphonse, roi d'Aragon, qui s'efforçait d'atteindre Naples; en juin René chassera mème les aragonais des deux grands chateaux qu'ils tenaient encore dans la ville. Ce seront les derniers et les seuls succés militaires de René!

Ce document répond à une "humble" supplique présentée par le conseil de la communauté de Brignoles pour être autorisée à refaire et à remettre en place les bornes, ou "termes", qui marquaient la limite entre le terroir de Brignoles et celui de Tourves; elles avaient été déplacées par des bergers.

Le roi René donne son accord.

Document n°4 Ce parchemin a été émis à Aix le décembre 1440. En Italie, la situation militaire est devenue défavorable au roi René; c'est lui qui, maintenant, est assiégé dans Naples par les aragonais. Au mois d'aout il a renvoyé en Provence sa femme, la reine Ysabelle, pour y être son lieutenant-général. C'est pourquoi le document commence par son nom: "YSABEL";et, à la dernière ligne, aprés la date, on lit cette phrase: "la sixième année de nos règnes, le notre et celui de notre trés redoutable seigneur le roi René".

Dans cette lettre la reine répond à une plainte portée par la communauté de Brignoles contre le noble Isnard d'Agoult,lequel, ayant terminé en mai sa charge de baille, avait quitté la ville sans effectuer son "syndicat"; c'était un délai pendant lequel tout officier du roi devait rester dans le lieu de ses fonctions pour répondre aux réclamations des habitamts.

La lettre est adressée aux officiers de la cour royale de Saint-Maximin, proche du village d'Olières ou habitait Isnard d'Agoult; la reine leur prescrit de lui faire sommation :"de revenir personnellement à Brignolle pour y accomplir son syndicat comme il le doit, à peine de 50 marcs d'argent fin, et, néanmoins, de le citer à comparaitre devant le grand conseil à Aix pour y être jugé".

On remarquera le sceau de cire rouge, dans son enveloppe de papier.

Le 3 juin 1442 les aragonais prirent Naples. Avec les derniers défenseurs, René réussit à s'enfuir à bord de galères génoises. Il passa quatre mois en Provence puis quatre années dans ses autres possessions: Anjou, Lorraine et duché de Bar. Il maria Marguerite, sa plus jeune fille, avec le roi Henri VI d'Angleterre. Puis, en fèvrier 1447, avec Ysabelle son épouse et une suite nombreuse, il quitta l'Anjou ; par batau, sur la Loire jusqu'à Roanne, par terre ensuite jusqu'à Lyon, puis de nouveau par bateau sur le Rhone ils arrivèrent en Provence un mois après; ils restèrent chez nous deux ans et demi.

Documents n° 5 En 1448 Brignoles avait été taxée à 10.000 florins pour sa part de l'un des nombreux "subsides" ou "don gracieux" que le roi René avait éxigé des communautés provençales; cette somme avait été réduite une première fois à 7000 florins; néanmoins le conseil communal avait "humblement remonstré" au roi que la quote-part des brignolais restait encore deux fois plus forte que celle de la moyenne des autres communautés. Les commissaires royaux chargés de répartir cet impôt avaient proposé, à titre de compensation, d'en dispenser ceux des habitants de Brignoles qui possédaient des biens dans d'autres communautés.

Dans le parchemin qui est exposé le roi René accepte et confirme cette proposition; l'acte est daté d'Aix le 17 avril 1448. Cette décision souleva, évidement, bien des oppositions au nom du principe que :"la loi doit ètre la mème pour tous". Saint-Maximin et Pourrières où des brignolais possédaient des biens importants durent ètre sommées par le roi de lui obéir. Les documents sur papier, qui sont exposés, sont les accusés de réception par les bailles de ces communes de la sommation adressée par le souverain. Les "dessins" qui tiennent lieu de signatures, au bas de ces documents, sont les marques particulières aux cours de justice: cour séigneuriale dans le cas de Pourrières, cour royale pour Saint-Maximin (la marque de la cour de Brignoles est la mème).

Le roi René quitta Tarascon le 15 juillet 1449 pour rejoindre l'armée du roi de France, Charles VII, son beau-frère; il participa avec lui aux deux dernières campagnes de la guerre de Cent Ans en Normandie puis en Guyenne. Ensuite il revint en Provence en 1452, mais son séjour y fut écourté car il retourna en Anjou auprés de la reine Ysabelle, malade. Elle mourut à Angers le 28 fèvrier 1453. Sa mort allait avoir des conséquences pour Brignoles, car, en 1442 le roi René lui avait donné notre ville en fiéf et douaire.

Document n°6 En cette année 1453 René avait 44 ans. Il crut devoir s'engager dans une nouvelle opération militaire contre les aragonais en attaquant Gènes, devenue leur alliée. Il obtint facilement plusieurs concours, trop nombreux peut-être, celui de la France et celui de Florence; le dauphin Louis, le futur Louis XI, reçut le commandement d'une armée qui prit la route des Alpes; René, lui, s'était assuré, et nous verrons à quel prix, la complicité d'un noble génois: Benoit Doria, qui commandait aux places fortes de la "Rivière de Gènes"; parti de Marseille, il débarqua le 9 aout à Vintimille.

Mais la mésentente se mît entre les alliés de René;la République de Venise se déclara contre eux; le Dauphin Louis abandonna l'armée; les florentins trouvèrent que l'hiver s'annonçait trop rigoureux, et le roi René se retrouva seul avec une armée fort réduite, à Plaisance, au mois de décembre.

Or, à Brignoles, le bruit avait courru que le roi René avait vendu la ville à un génois! Et, le 17 octobre, le sénéchal confirmait la nouvelle par une lettre qu'il faisait porter aux syndics de Brignoles par le noble Jehan Tressémanes, secrétaire du roi. Cette lettre disait:"que le roi avait concédé au magnifique Benoît Doria, son ami trés cher, la place et seigneurie de Brignolle, sa vie durant, avec la juridiction, haute et basse, et tous les droits du roi, en qualité de viguier et chatelain, et le pouvoir de nommer le baille, le clavaire et tous les officiers de la cour royale!

On imagine la stupeur et l'indignation du conseil et des habitants devant cette violation, par le souverain, du privilège qu'il avait lui-mème confirmé à la ville en 1438, de ne jamais ètre aliéné du domaine royal!Cependant le conseil et les habitants ne se laissèrent pas intimider; réunis le 19 novembre, ils décidérent comme on peut le lire dans le registre des délibérations,"qu'ils n'ont pas l'intention de recevoir ni d'admettre le dit Doria ni son procureur, car ce serait contrevenir aux privilèges de la ville, et qu'ils informeront la magesté du roi de leurs protestations solemnelles".

Le conseil décida de députer vers le roi deux "ambassadeurs" Jacques Clavier et Benoît Phisico. Ceux-ci mirent quarante-quatre jours à effectuer le trajet aller-retour de Brignoles à Plaisance; rentrés au début de l'année 1454, ils perçurent 100 florins de frais de déplacement.

Le roi les avait reçus à Plaisance et leur avait remis le 19 décembre le parchemin qui est exposé et qui est signé de sa main.

René n'était nullement revenu sur sa décision; mais, en termes choisis pour apaiser les brignolais il leur avait fait comprendre, néanmoins, qu'ils devaient s'incliner devant sa volonté. Voici l'essentiel de ce texte:"Considérant que nos sujets de Brignolle n'ont pas fait opposition par esprit de désobéissance mais seulement dans le but de rester toujours dans notre domaine selon la lettre de leur privilège... Nous déclarons que par la concession faite à Benoît Doria nous n'avons nullement voulu qu'il puisse ètre porté préjudice et contrevenir au dit privilège... mais nous déclarons que les hommes eux-mèmes de notre ville sont pour toujours nos vrais vassaux et non ceux d'un autre ... nul ne devant s'y opposer de quelque façon que ce soit."

Et de fait, le 25 mai 1454, un certain Johan de Cadriaco, noble génois, prend bel et bien les fonctions de baille et capitaine de la cour royale de Brignoles au nom de Benoît Doria; jusqu'au 1er mai 1455 il préside les réunions du conseil municipal; à cette date c'est un autre génois qui lui succéde Séguran Cépulé qui a pour vice-baille un autre génois, Dominique Tocassini. A partir du 28 septembre 1455, les réunions du conseil municipal seront présidées tantôt par Tocassini,et tantôt par M^{e}Honorat Maximin, notaire royal de Brignoles.

Enfin, le 17 mai 1457, ce sera de nouveau un provençal, le noble Balthazar d'Agoult, qui reprendra les fonctions de baille et capitaine de la cour royale. Le "gouvernement" des génois était terminé; il avait duré trois ans!

Le roi René se remaria le 10 septembre 1454, à Angers, avec Jeanne de Laval; elle avait 21 ans, René avait 45 ans. Ce fut alors qu'il composa"Le Coeur d'Amour Epris", roman de chevalerie et d'amour courtois. En mai 1457 ils vinrent tous deux en Provence. Un an plus tard, le 18 mai 1458, René, accompagné de Jeanne, rendit à Brignoles sa première visite. Nos délibérations communales donnent peu de détails sur cet évènement; aux souverains on fit un présent de poules et de lapins, et le conseil communal, pour payer les frais, eût recours à une souscription; 42 habitants, seulement, donnèrent entre 1 et 3 florins chacun, faisant en tout 67 florins.

Ce qui apparait, par contre, presqu'à chaque page du livre de comptes de la commune en 1458, c'est que Brignoles est accablée de dépenses pour des levées d'arbalétriers et autres gens de guerre; ils allaient à Toulon s'embarquer pour combattre en Italie dans l'armée de Jean de Calabre, le fils ainé du roi René.

Les deux documents suivants (n°7 et 7bis) témoignent de la contribution de certaines familles de Brignoles aux dernières tentatives du roi René pour reconquérir son royaume de Naples. Le premier, sur papier, est une lettre adressée au conseil éminent du roi par Johan Rigordi. Son fils Guillaume,dit-il, avait fait partie d'un contingent envoyé au secours du duc de Calabre; la communauté lui avait fourni une cuirasse, une épée et une "barista"; mais Guillaume était mort à Gènes, de la peste. Et maintenant le trésorier de la commune lui réclamait 8 florins à lui son père pour le prix des armes perdues! Le second, sur parchemin, est la réponse à la cour royale de Brignoles au nom du roi René; en voici l'essentiel: "Nous vous mandons que vous ne tourmentiez pas le suppliant au sujet des dommages subis par votre communauté du fait de la perte des armes de son fils, au contraire que vous défendiez aux syndics d'inquiéter le suppliant dans sa personne ou dans ses biens, cela sous peine d'une amende de 100 marcs d'argent fin."

Les deux documents précédents dataient de l'année 1462; le roi René quitte la Provence cette année la. Il a renoncé définitivement à reconquérir le royaume de Naples; dans la famille de René les deuils se sont succédés. Charles VII est mort en 1461; avec LouisXI son successeur au trône de France René n'a pas de bons rapports.

Voici maintenant le huitième document: il est daté du 2 avril 1469; René a 60 ans, il est en Anjou, dans son chateau de Baugé. Ce parchemin que le roi va signer de sa main est particulièrement important pour Brignoles: c'est l'acte par lequel il donne en fief et douaire la ville de Brignoles à Jeanne son épouse bien-aimée. Le texte de la donation est en français, en voici un extrait: "Bénignement inclinans à la suoplication et requèste des habitants de Brignolle, en faveur et contemplation de notre trés chère et trés aimée soeur et compagne la Reine, nous lui faisons don de la dite ville, terre et seigneurie de Brignolle, sa vie durant."

La première partie du document est en latin; elle rappelle que, le 13 juin 1402, à Brignoles, devant tout le peuple assemblé sur la place du Palais, Louis II, le père de René, ayant à son coté son épouse, Yolande d' Aragon, avait, lui aussi, fait don à celle-ci de la seigneurie de Brignoles.

Seconde visite du roi René et de la reine Jeanne à Brignoles, le 3juillet 1470.

Le livre de comptes, qui est exposé, était tenu par le trésorier de la commune, Pons Laugier, cette année-la. Il est rédigé en provençal. Ce livre de comptes nous apprend que, cette fois, les habitants de Brignoles firent au roi et à la reine un bien meilleur accueil que lors de leur première visite: il fut dépensé 16 milherolles (environ 1.000 litres) de vin, deux saumades (320 litres) de blé et neuf d'avoine, quatre veaux à 2 florins1/2 pièce, et des "trouchas"(truites) péchées par six brignolais. Mais surtout, il fut présenté aux souverains un divertissement de danses mauresques, données par vingt-quatre

jeunes gens; les armes du roi et de la reine étaient peintes sur leur costume et un certain Jehan Bellon portait une torche au devant d'eux; le tout rythmé au son de deux tambourins dont jouaient: un brignolais, Jehan Rostand, barbier, et un certain Guerre, venu de Lorgues.

Enfin, aprés le retour à Aix de leurs majestés, Enofre Brici, seigneur de Vins, leur apporta, au nom de la communauté, six "poulasses", enfermées dans des "gabies" (cages à poules); elles avaient été achetées à Forcalqueiret et Sainte-Anastasie.

Fin 1470, René et Jeanne se rendirent en Anjou; mais, dés novembre 1471 ils étaient de retour en Provence. Le roi René ne devait plus la quitter sinon pour un court voyage à Lyon en 1476. C'est précisément pendant cette absence du roi René que se situe le document n°9 et c'est pourquoi le nom de la reine, "Johanna" est en tête du texte. Elle remplaçait le roi.

Ce document est la copie, en six feuilles de papier, des pièces d'un procés entre Brignoles et le village de Garéoult. Celle-ci avait édicté, comme elle en avait le droit, un "ban" c'est à dire l'interdiction, assortie d'amendes, d'introduire, à certaines saisons, des troupeaux dans son terroir cultivé.

Or, des gens de Brignoles avaient passé oûtre et le conseil communal de Brignoles s'était opposé au paiement des amendes et au remboursement des dommages par les délinquants; bien plus il avait osé s'en prendre à Pierre Brun, "lignifaber", c'est à dire: bucheron, un brignolais propriétaire à Garéoult, connaissant bien le droit et procureur habituel de la communaulté de Garéoult devant la cour de Brignoles.

Dans le document exposé se trouve tout l'historique de ce procés et la sentence de la reine, qui était, nous le savons, seigneur de la ville de Brignoles. Elle donne raison à Garéoult et ordonne à "sa" cour de justice de Brignoles (curia réginalis) de faire acquitter les amendes et rembourser les dégats par les délinquants; elle confirme aussi que Pierre Brun ne doit pas être inquiété.